

Mouvement des Entreprises de France  
MEDEF Ile-de-France

## Déclinaison de l'Accord cadre national Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse - MEDEF

-----

### entre les Académies de Créteil, Paris, Versailles et le MEDEF Ile-de-France 2019-2021

#### Préambule

**Considérant** la loi du 5 Mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et la démographie sociale qui confie aux Régions la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation et la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ni qualification.

**Considérant** la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel qui confie aux Régions l'organisation d'actions d'informations sur les métiers et les formations en direction des élèves.

**Considérant** la loi du 8 mars 2018 sur l'orientation et la réussite des étudiants (ORE), et la mise en œuvre des réformes relatives à la formation et aux parcours des élèves du collège au lycée : transformation de la voie professionnelle, réforme du lycée général et technologique.

**Considérant** enfin l'accord cadre national conclu entre le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le MEDEF conclu le 4 juin 2019.

Le MEDEF Ile-de-France, les Académies de Créteil, Paris, Versailles souhaitent poursuivre leur coopération en matière de relation École-Entreprise et orientation pour la période 2019 – 2021.

Entre les soussignés :

**L'académie de Créteil,**

Située 4 rue Georges Enesco, 94010 Créteil Cedex  
représentée par le Recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités,  
Monsieur Daniel AUVERLOT,

**L'académie de Paris,**

Située 12 boulevard d'Indochine 75019 Paris,  
représentée par le Recteur de la région académique d'Ile-de-France, Recteur de l'Académie de Paris,  
chancelier des universités de Paris,  
Monsieur Gilles PECOUT

**L'académie de Versailles,**

Située 3 boulevard de Lesseps - 78017 Versailles  
représentée par la Rectrice de l'académie de Versailles, chancelière des universités,  
Madame Charline AVENEL,

Et

**Le MEDEF Ile-de-France dénommé ci-après MEDEF IDF**

Situé 251 boulevard Pereire – 75852 Paris cedex 17  
représenté par son président Daniel Weizmann

Elles conviennent ce qui suit :

**Article 1 - Objet**

Cet accord régional est la déclinaison de l'accord cadre national conclu entre le Ministère de l'Éducation nationale, et le MEDEF et vise notamment à :

- Faire découvrir le monde de l'entreprise et ses évolutions aux jeunes et aux personnels de l'Éducation nationale :
  - en leur faisant découvrir les métiers au travers d'actions d'information et d'orientation ;
  - en les accueillant en entreprises ;
- Favoriser l'accueil et l'immersion des jeunes en formation dans les entreprises et la synergie des voies de formation professionnelle ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

**Article 2 – Publics visés par l'accord**

**Les élèves et apprentis**

Au collège, et particulièrement en classe de troisième, l'élève construit son projet d'orientation en vue d'une poursuite d'études soit vers la voie professionnelle, sous statut scolaire ou en apprentissage, soit vers la voie générale et technologique.

 <sup>2</sup>  
 

Les lycéens de la voie générale et technologique s'engagent dès la classe de seconde dans une démarche exploratoire du monde professionnel et des domaines de formation et construisent progressivement leur projet d'orientation afin de mieux préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Les lycéens et apprentis de la voie professionnelle s'engagent dans la préparation d'un métier bien identifié en classe de CAP ou dans celle d'une famille de métiers, en classe de seconde du baccalauréat professionnel, avant d'affiner leur choix en classe de première. En classe de terminale, ils se préparent soit à intégrer rapidement le monde du travail, soit à poursuivre leurs études.

L'accompagnement à l'orientation vise à aider l'élève à élaborer progressivement son projet d'avenir. Il s'appuie sur une information des métiers tout au long du parcours de formation, accompagné d'un dialogue avec les élèves, les parents, les membres des équipes éducatives et les tuteurs et personnels des entreprises.

#### Les jeunes en situation de décrochage - NEET (Neither in Education, Employment or Training)

Les NEET représentent 15% des 15-26 ans en France en 2019.

Pour favoriser leur insertion professionnelle, il est nécessaire d'inciter les jeunes en situation de décrochage à s'insérer dans les dispositifs de formation ou d'emploi existants :

- formation initiale que ce soit sous statut scolaire ou en apprentissage ;
- formation continue ;
- accompagnement vers l'emploi. (dispositifs d'insertion).

#### Les entreprises et les personnels de l'Éducation nationale

Il est nécessaire de rapprocher les acteurs de l'entreprise et de l'Éducation nationale par la mise en place d'actions communes permettant notamment de :

- découvrir les compétences recherchées par les entreprises ainsi que les cursus de formation qui y conduisent ;
- partager des informations sur le marché du travail et son évolution (notamment la transformation des métiers liée au numérique, l'obsolescence rapide des compétences, l'importance accrue de la capacité à apprendre tout au long de la vie, des savoir-être professionnels dans les projets de recrutement...);
- échanger sur les travaux de veille et d'analyse menés dans le domaine de la pédagogie, et de l'orientation professionnelle ;
- renforcer les relations avec le monde économique, notamment en lien avec les campus des métiers et des qualifications.

#### Article 3 – Engagement des parties

Le MEDEF IDF et les académies s'engagent au travers de cet accord régional à :

- élaborer des outils et mettre en œuvre des actions qui permettent d'organiser cette coopération en Ile-de-France ;
- favoriser/développer autant que possible en région l'ensemble des actions proposées par leurs structures nationales ;
- mobiliser et sensibiliser leurs réseaux respectifs pour mettre en œuvre le programme d'actions retenues ;

 3





- faciliter le développement et la synergie des voies et des opérateurs de formations professionnelles (apprentissage en CFA de l'Éducation nationale, de branches ou interprofessionnel et formation sous statut scolaire en lycée professionnel) en vue de proposer aux jeunes des parcours de formation et des passerelles.

#### **Article 4 – Domaines de coopération**

##### **1. Meilleure connaissance des métiers et du monde économique en matière d'orientation**

L'Éducation nationale reste le prescripteur direct des élèves dans leur orientation tout au long de leur parcours scolaire, avec les conseils régionaux qui voient leur rôle renforcé dans le service public régional de l'orientation par la loi du 5/09/2018.

Le MEDEF IDF et les académies proposent de développer les actions visant à faire connaître et valoriser auprès des jeunes et des familles, l'entreprise, les secteurs d'activité, les métiers et l'impact des nouvelles technologies et du numérique sur des métiers et leur évolution, en mettant en avant les différentes voies et modalités de formation.

##### **2. Les interactions Ecole/ Entreprise au cours de la formation professionnelle**

Le MEDEF IDF et les académies conviennent de faciliter le développement et la synergie des voies de formations professionnelles (apprentissage en CFA de l'Éducation nationale, de branches ou interprofessionnel et formation sous statut scolaire en lycée professionnel) pour pouvoir proposer aux jeunes des parcours de formation et des passerelles entre ces différentes voies de formation.

Cette mise en synergie doit permettre notamment de :

- ✓ faciliter l'accueil des élèves de lycées professionnels et des apprentis dans les entreprises ;
- ✓ intégrer le MEDEF IDF et ses représentants dans la gouvernance des campus des métiers et des qualifications ainsi que dans les conseils de perfectionnement des lycées professionnels et des métiers ;
- ✓ travailler en coopération sur l'évolution de l'offre de formation sur le moyen et long terme pour répondre aux enjeux des nouveaux métiers liés au développement des nouvelles technologies et du numérique, et des métiers et secteurs en tension ;
- ✓ donner l'envie d'entreprendre.

##### **3. Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés**

Le MEDEF IDF et les académies coordonnent leurs actions pour faciliter l'insertion des jeunes notamment issus des voies de formation professionnelles sur le marché du travail.

Il peut être proposé les actions suivantes :

- mentorat pour les jeunes diplômés qui doivent s'intégrer dans la vie active (rédaction de CV, lettres de motivation, job dating...) ;
- apprentissage des codes de l'entreprise.

#### **Article 5- Pilotage de l'accord**

Il est constitué un comité de pilotage régional composé des parties signataires, qui veille à la bonne mise en œuvre des actions retenues sur les territoires et établit pour le comité de pilotage national un bilan annuel de ces actions.

Ce comité est composé de la façon suivante :

Pour les rectorats :

- Le Recteur et/ou son représentant
- Le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
- Le Délégué Académique aux Enseignements Techniques
- Le Délégué Académique à la Formation Continue
- Le Chef des Services Académiques d'Information et d'Orientation

Pour le MEDEF :

- Président du MEDEF Régional et/ou de ses représentants opérationnels
- Responsable régional emploi formation
- Coordinateur régional emploi formation

Le comité de pilotage se réserve le droit d'inviter les experts nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Une réunion de lancement se tiendra dans les trois mois suivant la signature du présent accord.

Il se réunit au moins une fois par an.

#### **Article 6- Communication**

Les parties s'accordent sur un communiqué de presse commun pour présenter l'accord.

- Information aux réseaux de chacun des signataires
- Promotion de la collaboration

Les partenaires conviennent de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées en application du présent accord.




Ce partenariat sera clairement indiqué pour toute action et sur tout document réalisé dans le cadre de cet accord.

#### **Article 7- Durée de l'accord**

Le présent accord prend effet à compter de la date de signature par l'ensemble des parties. Il est conclu pour une durée de 2 ans renouvelable. Il peut faire l'objet de modifications par voie d'avenants.

#### **Article 8- Résiliation**

Les signataires peuvent convenir de mettre fin au présent accord d'un commun accord.

 5  

**Article 9- Règlement des litiges**

Chacun des signataires peut résilier le présent accord par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis d'un mois. Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les bénéficiaires.

Établie en 4 exemplaires originaux

À Paris, le 5 février 2020

**Pour l'académie de Créteil,**  
Recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités,



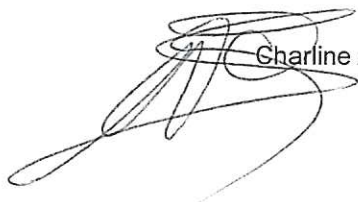
Daniel AUVERLOT

**Pour l'académie de Paris,**  
Recteur de la région académique d'Ile-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
chancelier des universités de Paris,



Gilles PECOUT

**Pour l'académie de Versailles,**  
Rectrice de l'académie de Versailles,  
chancelière des universités,



Charline AVENEL


**Pour MEDEF Ile-de-France**  
Le président



Daniel WEIZMANN

# **PLAN D' ACTIONS**

**SEPTEMBRE 2019 - JUIN 2020**

W<sup>7</sup> 

## Fiche action 1

### **Fête des Métiers, de l'orientation et de l'alternance organisée par le MEDEF IDF et les acteurs institutionnels de l'emploi et de la formation en Ile-de-France**

**Objet :** Découverte des métiers par les collégiens et lycéens (toutes filières confondues)

- Aider les collégiens et lycéens à connaître les métiers et les perspectives d'emploi pour mieux éclairer leur orientation ou réorientation ;
- Valoriser l'alternance et singulièrement l'apprentissage ;
- Informer les personnels de l'Éducation nationale.

#### **Objectifs et Moyens :**

Pour faciliter les relations entre le monde économique et le monde éducatif, les parties conviennent de co-organiser la **Fête des Métiers, de l'orientation et de l'alternance**.

#### Découvrir les métiers :

réalités virtuelles, démonstrations, échanges avec des professionnels, des apprentis...

- Expérimenter les métiers (des démonstrations, pratiquer les métiers (réalités virtuelles, méthodes des habiletés pôle emploi, *serious game* ...)
- Faire bouger les représentations sur les métiers ;
- Présenter l'apprentissage et l'alternance comme une pédagogie de la réussite ;
- Echanger avec des jeunes/apprentis, des professionnels...
- Rechercher une école /un CFA/un métier/une formation/ une réorientation ;
- Conclure un contrat en alternance.

#### **Actions :**

Les académies organiseront la venue de classes de collèges et lycées d'Ile-de-France à la Fête des Métiers, de l'orientation et de l'alternance.

Le MEDEF organisera cette fête en lien notamment avec les académies d'Ile-de-France.



## Fiche action 2 :

# Gouvernance des campus des Métiers et des qualifications

**Objet :** L'objectif des Campus des Métiers et des Qualifications est de rapprocher les besoins de l'entreprise et l'offre de formation sur un territoire donné et pour une filière spécifique.

Il consiste avant tout à une mise en réseau entre acteurs de la formation et entreprises pour répondre aux besoins en compétences des entreprises.

Afin de faciliter la participation des acteurs économiques aux campus des métiers il importe d'associer ces derniers, aux instances de gouvernance en place regroupant les branches professionnelles, les entreprises, les Medef Territoriaux/Régionaux; les académies, les Organismes de formation, les centres de formation d'apprentis les GRETA, les Universités, les établissements scolaires, ...).

### Objectifs et Moyens :

La participation des représentants des entreprises dans les campus peut s'articuler suivant 2 axes :

#### Axe 1 → Analyse croisée :

- Création de groupes de travail interprofessionnels autour de projets transverses, de l'innovation, du développement économique, des mutations économiques, de l'évolution des métiers,... en lien avec la formation initiale et professionnelle et l'identification des compétences attendues sur le marché de l'emploi ;
- Les objectifs de ces groupes de travail sont la promotion des actions réalisées et de l'offre de formation existante auprès des entreprises du territoire.

#### Axe 2 → favoriser l'orientation des élèves

Animer et proposer des rencontres pour communiquer sur les Campus des Métiers et des Qualifications afin d'aider les publics dans leur choix d'orientation et amener une meilleure connaissance des métiers et des filières, notamment lors de la Fête des Métiers, de l'orientation et de l'alternance.




## Fiche action 3

### Favoriser la connaissance réciproque entre les entreprises, les apprenants et les enseignants

Fiche action n° 3-1 - Semaine Ecole Entreprise	
<b>Objectifs visés</b>	<p><i>A1 : Valoriser l'entreprise et la découverte des métiers auprès des jeunes et de leurs familles</i></p> <p><i>A2 : Faire connaître l'entreprise et les métiers auprès des acteurs de l'orientation et de l'Éducation</i></p> <p><i>A3 : Développer les partenariats avec d'autres acteurs sur l'entrepreneuriat et la découverte des métiers</i></p> <p><i>A4 : Inventer de nouveaux modes de travail en commun</i></p>
<b>Descriptif des actions</b>	<p>✓ Des actions sont organisées tout au long de la Semaine Ecole Entreprise telles que des visites d'entreprises, des visites d'écoles (notamment des écoles spécialisées selon les métiers qui incluent la visite des plateaux techniques, des écoles d'ingénieurs pour faire le lien entre les différents niveaux d'études et faciliter les passerelles...).</p> <p>Des forums sont également organisés sur des thématiques précises (thématique « Découverte des métiers » ou plus largement d'un secteur d'activité) et selon les spécificités des territoires.</p> <p>✓ Une classe de collège ou de lycée, s'installe au cœur d'une entreprise pour une durée de 2,5 à 3 jours.</p> <p>Le programme est aménagé pour suivre les matières théoriques enseignées tout en rattachant ces cours aux activités de l'entreprise (le cours d'histoire géographique sera ainsi, par exemple rattaché à l'activité à l'international de l'entreprise...).</p> <p>Cette immersion en entreprise participe également à la découverte des principaux métiers présents dans l'entreprise, facilite les choix à l'orientation des jeunes, et enlève les idées préconçues sur l'entreprise.</p>

Fiche action n° 3-2 – Immersion en entreprise

<p><b>Objectifs visés</b></p>	<p><i>A1 : Faire découvrir l'entreprise et les métiers (interroger la notion de travail, de métier, d'orientation des élèves ...)</i>  <i>A2 : Faciliter le rapprochement des entreprises et de l'Éducation</i>  <i>A3 : Améliorer l'accompagnement des parcours d'élèves et faciliter l'orientation des élèves.</i></p>
<p><b>Descriptif des actions</b></p>	<p>L'action « Immersion en entreprise » est construite en trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un temps de préparation à l'immersion en entreprise pour interroger la notion de travail / métier / représentation de l'entreprise / stéréotypes</li> <li>• Un temps d'immersion de trois jours dans une entreprise proposée par les organisations professionnelles à proximité géographique des lieux de travail des stagiaires</li> <li>• Un temps d'analyse et de débriefing pour échanger sur l'expérience vécue</li> </ul>

*W* 

## Fiche action 4

### **Développement de l'apprentissage**

**Objet :** Accompagner les personnes désireuses de suivre une formation en apprentissage à trouver les entreprises formatrices et inciter les entreprises à recruter des apprentis

**Objectifs et Moyens :**

- Il n'existe pas de dispositif de coordination satisfaisant facilitant la conclusion des contrats d'apprentissage.
- Il importe donc de mettre en synergie les différents acteurs : postulants à l'apprentissage, entreprises, acteurs institutionnels pour faciliter les formations en alternance, centres de formation d'apprentis publics et privés.

### **Actions en faveur des NEET ou décrocheurs scolaires**

**Objet :** La fragilité des jeunes en situation de décrochage scolaire justifie de la part des parties prenantes un accompagnement spécifique pour favoriser le retour en formation et/ou l'insertion professionnelle, en complément des actions menées pour accompagner tous les élèves dans leur projet d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le MEDEF IDF et les académies impulseront des actions partenariales ou expérimentales qui favorisent l'accès à l'emploi ou à la formation de ces publics.

**Objectifs et Moyens :**

- **Sensibilisation et accompagnement des entreprises à l'accueil de jeunes en risque de décrochage scolaire.**
- Actions en faveur des élèves en situation de décrochage scolaire pour leur permettre de trouver une formation professionnelle adaptée et les réintégrer dans un process de resocialisation.
- Mise en place d'un parcours spécifique à destination des élèves en situation de décrochage scolaire, parcours aménagé à l'image du CAP parcours 3 ans initié par la transformation de la voie professionnelle, prépa-apprentissage dans le cadre de l'appel à projets du PIC,....